

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU
De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt
Séance du 23 août 2017**

L'an deux mille dix sept, le **23 août à 20H00**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, sur le site de Damvillers, après convocation légale, en date du 8 août 2017 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUE Philippe,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme POSTAL Anne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme PIERRET Suzanne.

Participant non élu :

- ✓ M. Anthony BONTEMPS,
- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande :

- ↳ Le retrait de l'ordre du jour du point N° 5 Adhésion à Initiative Meuse.
- ↳ Le rajout à l'ordre du jour des points suivants :
 - Demande d'admission en non valeur budget ordures ménagères.
 - Adhésion à l'association « citoyens et territoires Grand Est ».

Ordre du jour :

1. Créations et modifications de postes.
2. Décisions modificatives.
3. Modification des plans de financements : école de Rouvrois et Supérette.
4. Modification des statuts du SMET.
5. Demande d'admission en non valeur budget ordures ménagères
6. Adhésion à SMD Pépinière d'entreprises.
7. Adhésion à l'association « citoyens et territoires Grand Est ».
8. Tarifs des services périscolaires.
9. Subvention façade.
10. Questions diverses.

1. CREATIONS ET MODIFICATIONS DE POSTES

Le Président informe les membres du bureau qu'à l'approche de la rentrée scolaire, il est nécessaire d'ouvrir et modifier un certains nombres de postes de travail des agents :

2. DECISIONS MODIFICATIVES

2.1 Budget Général DM N° 2

OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
4581	Opérations d'inves sous mandat	518500	62454	580954
4581934604	Voirie Spincourt 2016	160000	53617	213617
4581934608	Voirie STL 2016	5000	8837	13837
TOTAL DM 1 DEPENSES COMPTE DE TIERS			62454	

RECETTES

Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
4581	Opérations d'inves sous mandat	518500	62454	580954
4582934604	Voirie Spincourt 2016	160000	53617	213617
4582934608	Voirie STL 2016	5000	8837	13837
TOTAL DM 1 RECETTES CPT DE TIERS			62454	

OPERATION INVESTISSEMENT

DEPENSES

OP 103 BOULANGERIE ST LAURENT				
Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
21	Immobilisations corporelles	200000	-10000	190000

2132	Immeuble de rapport	20000	-10000	10000
OP 070 VOIRIE 2016				
Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
21	Immobilisations corporelles	150000	10000	160000
21751	Réseaux de voiries	150000	10000	160000
OP 108 LOGEMENT AMEL				
Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
21	Immobilisations corporelles	46000	-20000	26000
2132	Immeuble de rapport	46000	-20000	26000
OP 075 GROUPE SCOLAIRE DE DAMVILLERS				
Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
23	Immobilisations en cours	30000	20000	50000
2313	Construction	30000	20000	50000
TOTAL DM 1 DEPENSES D'INVES			0	

Le conseil communautaire devra valider cette décision modificative.

2.2 Budget ZAC DAMVILLERS DM N° 1

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractères générales	1850	1841	3691
61558	Autres biens mobiliers	0	1841	1841
TOTAL DM 1 DEPENSES COMPTE DE TIERS			1841	

RECETTES

Article	Libellé	BP 2017	DM1	TOTAL BUDGET
70	Produits des services et ventes diverses	7333	1841	9174
7083	Locations diverses	7333	1841	9174
TOTAL DM 1 RECETTES CPT DE TIERS			1841	

Le conseil communautaire devra valider cette décision modificative.

3. MODIFICATION DES PLANS DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE ROUVROIS ET DE LA SUPERETTE

3.1 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE ROUVROIS SUR OTHAIN

La CODECOM de Damvillers Spincourt, par délibération du 30 mars 2017 a validé l'adhésion au contrat de ruralité, destiné à renforcer l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire.

Un premier dossier avait été déposé pour la rénovation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain.

Après analyse, les services de la Sous Préfecture demande de ventiler les aides de subvention de l'État entre la DETR et le FSIL.

Par conséquent, le Président informe les membres du bureau qu'il convient de modifier le plan de financement pour la rénovation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant les préconisations de la Sous Préfecture demandant la ventilation des subventions de l'Etat entre la DETR et le FSIL,

Le Bureau, après en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain, comme indiqué ci-après.

INVESTISSEMENT				
DEPENSES en €		RECETTES en €		
ISOLATION PAR L'EXTERIEUR (murs de la salle d'évolution)	21 388,88	ETAT DETR (Axe 1)	32 %	50 744,00
ISOLATION PUIITS DE LUMIERE (parois vitrées faisant office de plancher haut)	34 723,95	FSIL/Grandes priorités	40 %	63 432,00
ISOLATION JOUES DE LUCARNE (salles de classes)	3 764,00	EDF	4 %	6 344,00
REPLACEMENT BAIES VITREES (cafétéria et portes sur cour)	50 436,80	GIP	4 %	6 344,00
ISOLATION TABLETTES	1 920,00			
REGLAGE FENETRE	4 550,00			
ISOLATION PLAFOND (salle évolution)	14 630,00			
SYSTÈME RENOUVELLEMENT AIR	4 490,00			
AUTRES TRAVAUX	6 350,00	AUTO- FINANCEMENT	20 %	31 716,00
MAITRISE ŒUVRE et frais annexes	16 326,37			
TOTAL	158 580,00	TOTAL	100 %	158 580,00

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

3.2 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CRÉATION D'UNE SUPERETTE À SPINCOURT

La CODECOM de Damvillers Spincourt, par délibération du 30 mars 2017 a validé l'adhésion au contrat de ruralité, destiné à renforcer l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire.

Un premier dossier avait été déposé pour la construction d'une supérette à Spincourt.

Après analyse, les services de la Sous Préfecture demande de ventiler les aides de subvention de l'Etat entre la DETR et le FSIL.

Par conséquent, le Président informe les membres du bureau qu'il convient de modifier le plan de financement pour le dossier de création d'une superette à Spincourt.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement du territoire,
Considérant les préconisations de la Sous Préfecture demandant la ventilation des subventions de l'Etat entre la DETR et le FSIL,

Le Bureau, après en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement de création d'une supérette à Spincourt, comme indiqué ci-après.

INVESTISSEMENT				
DEPENSES en €		RECETTES en €		
Création commerce (travaux)	330 000,00	DETR	33,39 %	123 810,00
Maîtrise d'œuvre	29 700,00	REGION	13,48 %	49 984,00
Divers (coordonnateur SPS, publication, raccordement,)	11 100,00	FSIL/ Contrat de ruralité	27,91 %	18 566,00
		Autofinancement	30,00 %	82 440,00
TOTAL	370 800,00	TOTAL	100 %	370 800,00

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SMET

Le Président informe les membres du bureau que le périmètre du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse (SMET) doit être modifié suite aux fusions de plusieurs communautés de communes le 1^{er} janvier 2017.

En effet, ces fusions portent le nombre d'adhérents au SMET de 11 à 8 et entraîne une adhésion partielle de certaines CODECOM. A savoir que lorsqu'un EPCI regroupe des Communauté de Communes adhérentes et non adhérentes au SMET, ce dernier n'adhère au SMET que pour la partie de son territoire correspondant au périmètre de la Communauté de Communes qui adhérerait au SMET. L'extension de périmètre proposé aujourd'hui concerne les Communauté de Communes dans ce cas de figure qui souhaitent adhérer au SMET pour la totalité de leur territoire.

Ainsi le nouveau périmètre du SMET serait élargi aux territoires de :

- ↳ L'ex Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois (compétence études + traitement).
- ↳ L'ex Communauté de Communes de Triaucourt Vaubécourt (compétence études + traitement).
- ↳ L'ex Communauté de Communes de Meuse Voie Sacrée (compétence traitement).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral de création SMET en date du 27 février 2014,
Vu la délibération du 27 juin 2017 portant extension de périmètre du SMET,
Vu les nouveaux statuts du SMET,

Après en avoir délibéré, le bureau accepte les nouveaux statuts du SMET.
Le conseil communautaire devra valider cette décision.

5. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ORDURES MENAGERES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence environnement élimination et traitement des ordures ménagères,

Considérant les éléments du dossier transmis par la trésorerie d'Etain Fresnes,

Considérant que l'ensemble des poursuites réalisées ont été infructueuses,

Le bureau après en avoir délibéré :

Autorise les admissions en non valeur sur le budget « Ordures Ménagères » de :

⇒ **M. MANDY Brunot et Mme COCCHI Myriam** :2 571,79 €

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

6. ADHESION A SMD PEPINIERE D'ENTREPRISES

Suite à la présentation de l'association SMD Pépinières d'entreprises située à Stenay, par son Président M. Stéphane PERRIN, le Président propose que la CODECOM adhère à cette association.

Le coût de l'adhésion représente 1,50 € par habitant.

Le Président indique que l'association peut amener une véritable plus value sur l'accompagnement de projets de création ou de reprise d'entreprises. Cette opportunité se présente, alors que plusieurs projets sur le territoire peuvent émerger dans les prochains mois : boulangerie de Saint-Laurent, création d'une entreprise à Constantine ...

Les membres du bureau, après en avoir délibéré, valident le principe de cette adhésion. Plusieurs éléments seront précisés lors de la prochaine réunion du conseil communautaire, qui devra délibérer sur cette question.

7. ADHESION A L'ASSOCIATION « CITOYENS ET TERRITOIRES GRAND EST »

Affaire N° 2017-08-23-01

Le Président informe les membres du bureau que le Carrefour des Pays Lorrains a été rebaptisé "Citoyens & Territoires - Grand Est" en mai 2016 suite à la création de la nouvelle région Grand Est.

Il indique que l'objectif de Citoyens et Territoires –Grand Est est de favoriser, soutenir, encourager l'émergence de projets de développement local, de participation citoyenne, d'éducation populaire dans tous les territoires de la région Grand Est quelles que soient leur forme d'organisation, leur périmètre (quartiers, communes, intercommunalités, structurations inter-territoriales) ou leurs spécificités (rural, urbain, péri-urbain) ; regrouper au niveau régional toute structure ou personne impliquée dans les politiques de développement territorial et établir un réseau d'échanges d'expérience et d'information, de formation et de réflexion prospective ; L'accent est mis sur l'aménagement durable du territoire et la transition économique, écologique, citoyenne et sociale ; susciter toutes propositions de politique publique susceptibles d'assurer le développement équilibré des territoires de la région Grand Est et de renforcer, valoriser et promouvoir les ressources locales et/ou les initiatives privées ou publiques menées au plan territorial, les coopérations interterritoriales, les dynamiques de transition économique, écologique, citoyenne et sociale ; favoriser l'information, les échanges et la coopération à l'échelle européenne, particulièrement au sein des différents espaces de coopération transfrontalière.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement de l'espace,

Après en avoir délibéré le bureau autorise le versement de la cotisation 2017 à Citoyens et Territoires Grand Est pour un montant de 468 euros.

Le Président est autorisé à signer tout document.

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

8. TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Président indique que les tarifs votés lors du conseil communautaire du 18 mai dernier. Plusieurs familles ont formulé des réclamations sur le système forfaitaire mis en place.

Une étude des présences et des tarifs qui seraient appliqués avec le nouveau système de tarification permet de se rendre compte que la grande majorité des familles seraient pénalisées, pour l'utilisation maximale du service par seulement certaines familles.

Ainsi la tarification de l'accueil périscolaire serait modifiée comme suit :

Tarif forfaitaire calculé selon le quotient familial de la CAF

Quotient familial	< 700 €	700 € à 1000 €	> 1000 € et MSA
Périscolaire matin	1,50 €	1,75 €	2 €
Périscolaire soir	2,00 €	2,25 €	2,50 €

Le bureau a émis un avis favorable à ces propositions de tarifs.

L'étude complète sera présentée lors du prochain conseil communautaire, qui devra délibérer sur ce sujet.

9. SUBVENTION FAÇADE

Affaire N° 2017-08-23-02

Le Président rappelle aux membres du bureau qu'un programme d'aide aux ravalements de façades a été mis en place avec la Région Lorraine. Celui-ci est destiné à la rénovation des habitations datant d'avant 1965. La subvention est de 12,5 % d'un montant de travaux maximum éligible de 4 000 €.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement de l'espace,

Vu la convention de développement local signée avec la Région Grand Est,

Vu le règlement régional du programme de ravalement de façades,

Vu la conformité du dossier présenté,

Le Bureau après en avoir délibéré décide de réserver la subvention suivante dans le cadre du développement territorial 2016-2019 :

Bénéficiaire	Montant devis travaux HT	Subv Région	Subvention CODECOM	TOTAL
JACQUES Philippe 4 Rue de la Chapelle FLABAS	4 545,42	500,00	500,00	1 000,00

Voix pour : OK, sauf 1 (M. JACQUES ne participe pas au vote)

Voix contre :

Abstention :

10. QUESTIONS DIVERSES

- Le Président propose qu'une motion concernant le rattachement des communes du Damvillois à la Trésorerie d'Étain soit présentée au conseil communautaire, pour souligner le risque concernant la gestion de ces communes à moyens constants.
- Il propose également une motion concernant la suppression des contrats aidés par le Gouvernement.
Les membres du bureau valident la présentation de ces 2 motions au conseil communautaire.
- Gilles SPINELLI fait le point sur la gestion des déchets. L'entreprise SUEZ a rencontré des grandes difficultés avec les chauffeurs des camions de collecte des recyclés.
Des problèmes de dépôts sauvages commencent à être constatés sur le territoire.

La séance est levée à **23 H 00**.

Ordre du jour :

1. Créations et modifications de postes.
2. Décisions modificatives.
3. Modification des plans de financements : école de Rouvrois et Supérette.
4. Modification des statuts du SMET.
5. Demande d'admission en non valeur budget ordures ménagères
6. Adhésion à SMD Pépinière d'entreprises.
7. Adhésion à l'association « citoyens et territoires Grand Est ».
8. Tarifs des services périscolaires.
9. Subvention façade.
10. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne		MAZET Thierry	
BOURTEMBOURG Luc		MISSLER Jean Marie	
BRELLE François		MORIN Maurice	
COLLIN Bernard		PIERRET Suzanne	
GEORGES Denis		POSTAL Anne	
GILLET Roger		SELLIER Hubert	
HEINTZMANN Nicole		SPINELLI Gilles	
JACQUE Philippe		STALARS Jacques	
LAMBERT Jean		TRINOLI Massimo	